

----- Forwarded message -----

De : [ce.sg](mailto:ce.sg@ac-creteil.fr) <[ce.sg@ac-creteil.fr](mailto:ce.sg@ac-creteil.fr)>

Date: mar. 28 mai 2024, 17:34

Subject: Demande retrait instruction 25 avril professeurs lettres classiques et modernes

To: <[snfolc.creteil@gmail.com](mailto:snfolc.creteil@gmail.com)>

Monsieur le secrétaire académique,

Je fais suite à votre message du 23 mai dernier au sujet de l'instruction rectorale du 25 avril 2024 relative à la remontée des services en lettres classiques dans les TRM.

Cette mesure d'ordre technique, vous l'avez compris, a pour objet de faire apparaître dans les TRM la répartition des services entre lettres modernes et lettres classiques, ceci afin de fluidifier les opérations d'affectation et de remplacement dans ces disciplines. Le besoin global en lettres (lettres classiques + lettres modernes) n'étant pas modifié au sein d'un établissement, elle n'a aucunement vocation à se traduire par des compléments de services donnés (CSD) dans d'autres établissements que les établissements d'exercice des intéressés. Par conséquent, aucun support définitif ne doit être impacté par cette mesure d'autant que, comme vous le savez, cela doit faire l'objet d'une consultation pour avis en instance.

Pour autant, nous prenons acte de votre opposition à cette mesure et de l'argument statutaire que vous faites valoir. Je vous informe donc que nous donnons instruction aux chefs d'établissements de ne pas procéder à cette opération dans leur TRM.

Bien cordialement,

**MEHDI CHERFI**

Secrétaire général d'académie

Rectorat de l'académie de Créteil  
4, rue Georges-Enesco 94010 Créteil Cedex  
Tél : 01 57 02 62 60  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)



| Secrétariat général

